

L'an deux mille vingt-quatre, et le 25 mars à 18h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame BONTAZ Karole, Maire**.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 18 mars 2024

Reçu à la Sous-Prefecture
de THONON-LES-BAINS le

09 AVR. 2024

Présents : : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Jean-Claude CARTAILLER, Paul CHARLES, Frédéric FESSON, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX, Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY (pouvoir de Raphaël CETTOUR JANET), Patrick MORIZE, Robin NEGRE soit 12 voix.

Excusée : Raphaël CETTOUR-JANET (pouvoir à Eric MERCIER-GALLAY)

Secrétaire de séance : Stéphanie LACROIX

Objet de la délibération :

Affectation du résultat 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2023

Après s'être fait présenter au travers du rapport joint et des documents budgétaires en annexe de la note au compte administratif 2023, le détail des écritures réalisées tant en dépenses qu'en recettes, en investissement qu'en fonctionnement, réelles que d'ordre ;

Considérant que le résultat de fonctionnement en 2023 s'élève à 485 068,47 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2023 comme suit :

- 002 : 429 052,22 € (Recettes de fonctionnement)
- 1068 : 56 016,25 € (Recettes d'investissement)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, à CHEVENOZ, le 2 avril 2024

La Secrétaire de séance

Stéphanie LACROIX



Le Maire,

Karole BONTAZ :

